

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 h à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. Camil Noël, conseiller no. 9
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2016-11-286.
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Suspension sans solde d'un employé municipal
- Demande à la mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risques
- Services professionnels – Contrôle de compaction de la fondation supérieure de l'asphalte

2016-11-287.
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 19 octobre dernier, les points suivants ont été abordés :

- Présentation de l'étude de pré faisabilité pour la fibre optique dans la MRC d'Arthabaska;
- Présentation d'une personne de la CALQ pour expliquer le programme de soutien aux artistes;
- Présentation de deux membres de l'équipe de Rock Touringt de Solidarité Jeunesse pour expliquer le soutien à Haïti.

Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes

M. Alain Raymond mentionne que lors de la rencontre de la Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes, 40 interventions des premiers répondants ont été

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

faites depuis janvier 2016.

Politique familiale

Mme Christine Gentes mentionne que lors de la rencontre de la politique familiale, les points suivants ont été abordés :

- Suite à l'envoi du sondage du Carrefour des générations sur la caractérisation du milieu, 170 sondages ont été complétés;
- Un concours pour trouver un nouveau slogan à la politique familiale a été lancé;
- Les prochaines étapes dans la mise à jour de la politique familiale sera d'analyser les sondages et un plan d'action sera par la suite établi, autant pour les enfants que les familles et les aînés.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Avis public –
Règlement no. 356
de la MRC
d'Arthabaska

Réception d'un avis public de la MRC d'Arthabaska mentionnant que le règlement numéro 356 modifiant le règlement numéro 300 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska a été adopté lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2016.

20^e édition des
prix Hommage
Bénévolat-Québec

Réception d'une correspondance mentionnant que la période de mise en candidature pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2017 – 20^e édition est maintenant lancée et ce, jusqu'au 5 décembre 2016. Le formulaire de mise en candidature, ainsi que tous les renseignements nécessaires à cette démarche, sont disponibles sur le site www.ditesluimerci.gouv.qc.ca

Invitation à la 19^e
activité-bénéfice
du Centre de
prévention suicide
Arthabaska-Érable

Réception d'une correspondance du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable mentionnant qu'elle organise son activité-bénéfice sous forme de souper-bénéfice qui aura lieu le mardi 31 janvier 2017 à 17 h 30 au Centre des congrès de Victoriaville. Cette activité a pour but d'amasser les fonds nécessaires au renforcement de nos services auprès de la population de notre territoire. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

2016-11-288.
Membre
bienfaiteur –
Garde paroissiale
Ste-Anne inc. pour
l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE la Garde paroissiale de Ste-Anne inc., sollicite l'adhésion de la municipalité au renouvellement de son certificat de membre bienfaiteur au montant de 25 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du certificat de membre bienfaiteur de la Garde paroissiale Ste-Anne inc. au montant de 25 \$, pour l'année 2016 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2016-11-289.
Guignolée –
Demande
d'autorisation de
la Ville de
Daveluyville

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Partage Alimentaire Daveluyville de mettre des arrêts dans les rues de Daveluyville de 10 h 30 à 13 h, le 8 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée et que le Ministère des Transports émette un certificat d'autorisation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2016-11-290.
Liste des comptes
payés et à payer –

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 683 712.20 \$;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

- Octobre 2016
- CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois d'octobre 2016.
- 2016-11-291.**
Suspension avec solde d'un employé
- CONSIDÉRANT QUE** suite à une plainte reçue, le directeur général par intérim a suspendu avec solde, pour une période indéterminée à compter du 1^{er} novembre 2016, l'employé numéro 03-0001, pour fins d'enquête;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'entériner la suspension avec solde, pour une durée indéterminée et ce, depuis le 1^{er} novembre 2016, de l'employé 03-0001.
- Dépôt du rapport du maire 2016
- Après l'analyse des prévisions pour l'année 2016, M. Noël donne des indications préliminaires quant au programme des dépenses en immobilisations pour la même année, des indications quant à l'état de la dette, de la liste des contrats accordés, de la rémunération des membres du Conseil municipal et des indications préliminaires quant au budget d'opération pour l'année 2016 et au programme des dépenses en immobilisations pour la même année.
- 2016-11-292.**
Remboursement des frais de déplacement – M. Antoine Cormier
- CONSIDÉRANT** la rencontre de la Société d'Habitation du Québec à Sherbrooke le 26 septembre dernier;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement de M. Antoine Cormier au montant de 124.08 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.
- 2016-11-293.**
Mandat d'évaluation des bâtiments municipaux
- CONSIDÉRANT** la nécessité de faire évaluer les bureaux municipaux situés au 337, rue Principale et au 1025, route Principale à Daveluyville;
- CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :
- Immovex au montant de 2 299.50 \$, taxes incluses;
 - Dugré & Associés au montant de 1 954.58 \$, taxes incluses;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Dugré & Associés pour l'évaluation des deux bureaux municipaux situés au 337, rue Principale et au 1025, route Principale à Daveluyville, au montant de 1 954.58 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.
- 2016-11-294.**
Fermeture du bureau municipal pour le déménagement
- CONSIDÉRANT** le déménagement du bureau municipal au 362, rue Principale (Caisse Desjardins);
- RÉSOLUTION**
Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal le lundi 14 et mardi 15 novembre 2016 pour le déménagement.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2016-11-295.

Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal du vendredi 23 décembre à midi jusqu'au lundi 2 janvier inclusivement.

2016-11-296.

Achat de téléphone IP pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT le déménagement du bureau municipal au 362, rue Principale;

CONSIDÉRANT la nécessité de déménager le système téléphonique;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat auprès de Sogetel, de trois (3) téléphones IP modèle VVX 300 ainsi que la programmation au montant de 1 053.85 \$, taxes incluses et de payer les frais de déménagement au montant de 90 \$ de l'heure plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les téléphones IP, la vente de terrains par Hydro-Québec, les programmes d'infrastructures, questions auxquelles le maire a répondu.

TRANSPORT

2016-11-297.

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des transports

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville, durant l'année 2017 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Daveluyville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017;
- **QUE** la Ville s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- **QUE** la Ville nomme le directeur général à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Le directeur général par intérim dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'octobre 2016, 18 permis ont été émis, totalisant 51 200 \$.

2016-11-298.

Aménagement naturel de la rivière du Portage

CONSIDÉRANT QUE la MRC a effectué les appels d'offres pour les plans et profils pour la partie de la rivière du Portage où nous n'avons aucun plan;

CONSIDÉRANT QUE suite aux offres de services reçues pour la réalisation des plans et profils de la section manquante du cours d'eau, la firme ALPG Consultants inc. s'avère la moins dispendieuse;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la firme ALPG Consultants inc. à réaliser les travaux et d'accepter les frais de 3 807.14 \$, taxes incluses pour ces services et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2016-11-299.
Rétrocession du terrain 17 sur la 105^E Rue

CONSIDÉRANT le règlement no. 201 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault fixant le prix de vente et les conditions concernant les terrains du Domaine de la Réserve (Phase II et III);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 dudit règlement, « à défaut par l'acquéreur ou tout acquéreur subséquent de construire et d'occuper une maison d'habitation unifamiliale sur ledit immeuble dans le délai de deux (2) années depuis la date de signature du contrat, l'acquéreur s'engage et s'oblige à la fin de tel période à rétrocéder immédiatement à la Municipalité ledit terrain aux prix stipulé au chapitre « prix » du contrat sans remboursement pour taxes, amélioration, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 442 143, situé au 17, 105^E Rue à Daveluyville rétrocède le terrain, tel que mentionné dans le contrat notarié pour les motifs qu'aucune construction n'a été implantée et ce, deux ans après l'acquisition du terrain auprès de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville reprenne le lot 4 442 143 situé au 17, 105^E Rue à Daveluyville, que cette dernière soit responsable des frais reliés au contrat notarié, d'autoriser le maire et/ou le directeur général par intérim à signer les documents relatifs à cette transaction et que la trésorière soit autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2016-11-300.
Entente de non-résidents pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Ville de Daveluyville offre la possibilité aux municipalités de Saint-Rosaire, Saint-Louis de Blandford, Maddington-Falls et Lemieux de renouveler l'entente de non-résidents pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'accueil des personnes non-résidentes pour les services récréatifs ne changera pas et que les tarifs demeurent les mêmes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que le maire et la coordonnatrice des loisirs seront mandatés pour signer au nom de la Ville de Daveluyville, les ententes à renouveler en 2017 concernant la politique d'accueil des non-résidents pour les municipalités ci-haut mentionnées.

2016-11-301.
Journée d'automne - Bibliothèque

CONSIDÉRANT la tenue de la Journée d'automne du Réseau biblio CQLM le 22 octobre dernier à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QU'avec l'accord des répondants, sept bénévoles de la bibliothèque de Daveluyville ont assisté à cette journée de formations et d'échange au coût de 25 \$ par personne;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

d'inscription de la Journée d'automne du Réseau biblio CQLM des sept bénévoles de la bibliothèque à 25 \$ par personne, de rembourser les frais de déplacements et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2016-11-302.
Partenaires 12-18
– Contribution
2017

CONSIDÉRANT l'offre de services de Partenaires 12-18 envers les adolescents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services répond à des besoins;

CONSIDÉRANT l'engagement de Partenaires 12-18 à nous fournir les rapports requis pour nous assurer de la bonne utilisation et de la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT QUE le comité Partenaires 12-18 travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les ressources locales;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita » de 2.50 \$, soit 5 482.50 \$ afin de recevoir les services d'accompagnement et de formations jeunesse de Partenaires 12-18 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé.

Brunch des 2
maires

Le brunch des 2 maires se déroulera le dimanche 11 décembre prochain à la salle communautaire de Daveluyville, située au 1, 9^E Avenue. Le coût est de 8 \$ par adulte et 3 \$ pour les enfants de 3 à 5 ans. Les profits réalisés lors du brunch des 2 maires ainsi que les denrées non périssables amassées seront redistribuées aux familles dans le besoin par le biais du Partage Alimentaire de Daveluyville. Les billets sont disponibles auprès des élus municipaux ainsi que les bureaux municipaux des deux municipalités.

2016-11-303.
Changement des
cloisons des salles
de bain – Salle
communautaire

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention du Fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT la nécessité de changer les cloisons des salles de bain de la salle communautaire de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sani-Tech pour la fourniture et la pose de neuf (9) compartiments de toilette en plastique massif intégral ¾" et deux (2) écrans d'urinoir pour un montant de 9 157.76 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

LÉGISLATION

2016-11-304.
Avis de motion –
Règlement de
taxation 2017

RÉSOLUTION

Avis est donné par **Roland Aytte** qu'un règlement relatif au règlement de taxation 2017 sera déposé à une séance ultérieure.

2016-11-305.
Avis de motion –
Modification du
règlement 201 de

RÉSOLUTION

Avis est donné par **Camil Noël** qu'un règlement relatif à la modification du règlement no. 201 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault sera adopté à une séance ultérieure.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault

2016-11-306.

Avis de motion –
Changement du
règlement de
zonage de
l'ancienne Sainte-
Anne-du-Sault

RÉSOLUTION

Avis est donné par **Alain Raymond** qu'un règlement relatif à la modification du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault sera déposé à une séance ultérieure, dans le but d'ajouter l'usage « vente de véhicules » dans les zones AR7 et A13.

2016-11-307.

Adoption du 1^{er}
projet de
règlement
modifiant le
règlement de
zonage no.238

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement numéro 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE la vente de véhicule a été faite sur la propriété du 220-238 6^e Rang Ouest depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ainsi que la Ville de Daveluyville n'ont reçu aucune plainte liée à cet usage;

ATTENDU QUE pour poursuivre ses activités, le propriétaire doit demander un permis de vente de véhicule à une autre instance et que l'usage lié à ce permis doit être approuvé par la Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE l'usage de vente de véhicules à moteur est interdit dans les zones où se trouve la propriété;

ATTENDU QUE les usages de recyclage de pièces d'automobiles et d'entreposage sont présentement en opération sur cette propriété puisqu'un droit acquis leur a été reconnu;

ATTENDU QUE la C.P.T.A.Q. devra autoriser toute utilisation d'un terrain à des fins autres qu'agricoles, même si l'usage est autorisé au niveau municipal;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire d'ajouter l'usage de vente de véhicule et d'entretien et réparation à titre d'usage complémentaire aux zones AR7 et A13;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christine Gentes** et résolu

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

unanimement d'adopter le 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault pour ajouter l'usage « vente de véhicules » dans la zone AR7 et A13.

2016-11-308.
Adoption du 2^e
projet de
règlement
modifiant le
règlement de
lotissement no.
239 de l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-
Sault

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de lotissement numéro 239 le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement numéro 239 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville souhaite modifier le règlement de lotissement numéro 239 afin de simplifier les démarches nécessaires à l'approbation d'une opération cadastrale sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville souhaite appliquer les normes minimales de dimensions et de superficies à l'ensemble des lots formant un terrain;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 26 septembre 2016;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été proposé par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le lundi 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement d'adopter le 2^e projet de règlement modifiant le règlement de lotissement no. 239 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

2016-11-309.
Adoption du 2^e
projet de
règlement
modifiant le
règlement de
lotissement no.
481 de l'ancienne
Ville de
Daveluyville

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville a adopté le règlement de lotissement numéro 481 le 7 février 2005;

ATTENDU QUE le règlement numéro 481 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville souhaite modifier le règlement de lotissement numéro 481 afin de simplifier les démarches nécessaires à l'approbation d'une opération cadastrale sur son territoire;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville souhaite appliquer les normes minimales de dimensions et de superficies à l'ensemble des lots formant un terrain;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 26 septembre 2016;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été proposé par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le lundi 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement d'adopter le 2^e projet de règlement modifiant le règlement de lotissement no. 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville.

AFFAIRES NOUVELLES

Le conseiller Denis Bergeron quitte son siège à 21 h 17 pour éviter tout conflit d'intérêt.

2016-11-310.
Suspension sans
solde d'un
employé municipal

CONSIDÉRANT la résolution 2016-11-291. Adoptée lors de la séance du lundi 7 novembre 2016, le conseil autorisait la suspension avec solde de l'employé 03-0001;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 03-0001 a été relevé de ses fonctions le 1^{er} novembre 2016, par le directeur général par intérim, avec solde, pour fins d'enquête;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 113 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le conseil a reçu les représentations dudit employé en rapport avec les événements ayant entraîné la nécessité d'intervenir;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de suspendre sans solde pour une durée de trois (3) semaines, l'employé 03-0001, soit du lundi 7 novembre au dimanche 27 novembre inclusivement.

2016-11-311.
Demande à la
mutuelle des
municipalités du
Québec
concernant le
schéma de
couverture de

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC d'Arthabaska une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 23 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 18 mars 2009 par la MRC d'Arthabaska et est entré en vigueur le 23 mars 2009;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

risques

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Ville de Daveluyville, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 23 janvier 2009;
- **QUE** la Ville demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Ville de Daveluyville une réduction de prime de 10 % au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Le conseiller Denis Bergeron reprend son siège à 21 h 21.

2016-11-312.

Services
professionnels –
Contrôle de
compaction de la
fondation
supérieure de
l'asphalte

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de vérifier la compacité de la fondation supérieure pour l'asphaltage du 4^E Rang Est, de la 105^E Rue et de la 13^E Avenue;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'engager la firme EXP pour le contrôle de compaction de la fondation supérieure, au montant budgétaire de 2 345.49 \$, taxes incluses, tel que proposé dans la soumission proposée par M. Étienne Lepesqueux du 7 novembre 2016. Les honoraires seront facturés selon les heures réellement travaillées. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les ordres du jour de la séance, travaux dans la rivière du Portage, l'asphaltage de la 105^E Rue et l'asphaltage du Domaine Crochetière, terrains donnés à la Ville par M. Morin, questions auxquelles le maire et le directeur général par intérim ont répondu.

2016-11-313.

Fin de la séance et
levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de Camil Noël, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 36.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière